



# COMMUNIQUE



**Le SNPC/FO n'a de cesse de réclamer l'égalité de traitement entre périmètres. Lors des deux entrevues des 8 juillet et 31 août 2020 avec le ministre de l'Intérieur, de nombreux sujets ont été remis sur la table.**



## **Ce que le SNPC/FO/Gendarmerie a obtenu pour vous !**

« l'harmonisation des conditions de compensation des astreintes des personnels civils de la gendarmerie avec l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur »

« La nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les personnels civils concernés par la finalisation de la réorganisation du commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN) : une quinzaine de postes au CEGN et à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) »

**Ces mesures ont été inscrites dans un amendement du projet de loi de finances 2021, amendement voté par l'assemblée nationale mardi dernier.**

**En 2021, le SNPC/FO sera encore à vos côtés !  
Notre force, c'est vous !**

**NOUS CONTACTER !**



[facebook.com/snpcfo.gendarmerie](https://facebook.com/snpcfo.gendarmerie)



[twitter.com/fogendarmerie](https://twitter.com/fogendarmerie)



[www.fogendarmerie.fr/](http://www.fogendarmerie.fr/)